

PAT de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

PAT'MEL

Date de la dernière actualisation : 29/10/2025



- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 2
- › Date de labellisation : 2025

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Hauts-de-France

Nord

Le système agricole et alimentaire métropolitain est marqué par son caractère périurbain, avec la cohabitation entre une zone urbaine très dense et une surface agricole étendue. La proximité d'un bassin de consommation important et la présence de grandes entreprises agro-alimentaires sont des atouts pour l'activité agricole du territoire. Cependant, dans cet environnement périurbain, la surface agricole utile moyenne des exploitations est plus petite qu'ailleurs et l'éclatement parcellaire engendre des conditions d'exploitation plus complexes, nécessitant beaucoup d'adaptabilité. De plus, la rareté du foncier et les coûts d'investissements élevés rendent les nouvelles installations particulièrement difficiles, faisant peser un risque sur le renouvellement des exploitations agricoles. Ainsi, certains secteurs agricoles sont aujourd'hui fragilisés, notamment le maraîchage et l'élevage. Cette tendance à la diminution de la diversité des orientations agricoles et l'insuffisante transition agroécologique font partie des facteurs qui contribuent à l'uniformisation des paysages, la dégradation des sols et de la biodiversité, ainsi qu'à l'aggravation des pressions sur les ressources, notamment l'eau. Parallèlement, plusieurs années d'inflation ont pesé sur les coûts de production, générant des prix à la vente difficilement absorbables par la majeure partie des habitants, qui rencontrent encore des difficultés pour accéder à une alimentation saine et de qualité. Certains agriculteurs peinent ainsi à dégager une rémunération suffisante, alors qu'une grande partie de la création de valeur est absorbée par la transformation et la distribution des produits par des tiers. Ces facteurs d'instabilité (économiques, sociaux, sanitaires, climatiques) font peser de multiples incertitudes sur les exploitants et les systèmes alimentaires. Pour faire face au changement climatique, il est notamment nécessaire d'engager des actions permettant aux exploitations de s'adapter (pratiques et cultures plus économes en eau et en intrants, plus résilientes...). Dans ce contexte très évolutif, la MEL peut contribuer à sécuriser l'activité agricole et la fonction nourricière du territoire, accompagner les transitions agroécologiques et la structuration des filières pour tendre vers une agriculture et une alimentation plus durables. En février 2025, la MEL a actualisé sa Stratégie Agricole et Alimentaire, concrétisant ainsi l'ambition politique définie par son PAT. Elle prenait alors 3 engagements :

- dans le cadre d'un pacte de réciprocité, aider le monde agricole à préserver son activité et l'inciter à opérer les transformations nécessaires à un système de production plus durable ;
- accompagner les communes dans la gestion quotidienne des "liens villes - campagnes" et dans leurs projets agricoles et alimentaires, notamment pour la restauration collective ;
- préserver les fonctions nourricières locales, au service de chaque métropolitain et de la souveraineté alimentaire nationale.

Chiffres clés du territoire



Contexte

1 186 648 habitants
94 communes
1 769,45 habitants/km²
670,63km² de communes
1 101,57 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

19% de taux de pauvreté
10,88% de chômage
21 360€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

117 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
1,74 associations par 10 km²
0,10 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

26 246,73 hectares de SAU
39,14% de SAU
dont 1,22% de SAU en bio
dont 0,39% de légumineuses
dont 11,69% de prairies permanentes



Structures agricoles

749 exploitations

71 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques > 5 ug par litre d'eau

Taux de nitrates entre 10 mg et 25 mg par litre d'eau

712 368,64m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

en hausse de 82,34% depuis 5 ans

57,03 de haie/ha de SAU



Distribution

1 902 enseignes de distribution

dont 312 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

8 080 emplois dans la transformation

+3,71% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

475 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine

dont 187 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

› Métropole Européenne de Lille (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

Comité de pilotage Stratégie Agricole et Alimentaire

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

› Etat

› Région Hauts-de-France

› Département du Nord

Acteurs de la production agricole dont foncier

› Chambre d'Agriculture

Acteurs de la distribution alimentaire

› Euralimentaire

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

› Université de Lille, Junia, Agence d'Urbanisme de Lille Métropole

Acteurs de la production agricole dont foncier

› Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, SAFER, Bio en Hauts de France, AproBio, association des AMAP, ARCADE, CIVAM, SOLAAL, A petit pas...

Acteurs de la transformation agroalimentaire

› Agrosphères, Porteurs de projets et partenaires du Réseau Innov'Alim

Acteurs de la restauration collective

› Communes, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Bio en Hauts de France, AproBio, entreprises de la restauration collective (API, 1001 repas)

Acteurs de la restauration commerciale

› Club Lille Tables et Toques, Club Hôtelier Lille Métropole, autres (via labellisation Destination Innovante et Durable)

Acteurs de la distribution alimentaire

› SEAM Euralimentaire, GMS, Porteurs de projets et partenaires du Réseau Innov'Alim

Représentants des consommateurs

› Aucun partenaire identifié à ce stade du projet

Acteurs de la santé

› Institut Pasteur de Lille

Acteurs du social

› UDCCAS, Fédération des centres sociaux, acteurs membres de la coordination métropolitaine des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

Acteurs environnementaux

› Planteurs volontaires, Lys Deule Environnement, ENRx

Autres

› Incubateurs (Chaud Bouillon, Eurasanté, Euralimentaire, AgTech)

Les objectifs stratégiques du projet

Objectif stratégique 1 : Soutenir les agriculteurs et acteurs économiques de la filière agricole et alimentaire- En développant un système d'aides économiques agricoles concourant au maintien et au développement de l'activité agricole : pour aider financièrement les agriculteurs à investir et à s'adapter aux enjeux environnementaux, la MEL propose une aide à l'installation, une aide au dépôt de dossiers de financement et une rémunération des pratiques agroécologiques.- En accompagnant le développement des filières locales et durables : pour contribuer à la viabilité et la durabilité des filières, la MEL appuie l'implantation, au niveau local, des différents maillons de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation).

Axe thématique SNANC : Économie alimentaire dont structuration des filièresLa MEL souhaite accentuer son implication pour assurer la préservation, l'adaptation et le développement des exploitations agricoles, des filières et des fonctions nourricières du territoire, en développant un système cohérent d'aides économiques agricoles centré notamment sur :- le renouvellement des générations (aide à l'implantation et à la reprise) ;- les investissements nécessaires à l'adaptation aux enjeux liés à l'eau, à la qualité de l'air et des sols, à la préservation de la biodiversité et au changement climatique ;- la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole.La MEL entend également poursuivre et consolider les actions visant à structurer les filières locales (préservation du maraîchage et de l'élevage, développement des légumineuses) en s'appuyant notamment sur les leviers que constituent les circuits courts et la demande issue de la restauration collective. Ainsi, la MEL souhaite initier l'implantation d'une légumerie territoriale destinée notamment à l'approvisionnement de la restauration collective publique. Les développements visés s'inscriront dans un objectif global de durabilité économique, sociale et environnementale.

Objectif stratégique 2 : Se mobiliser pour une alimentation saine et durable pour tous- En outillant les communes pour une restauration collective durable : pour garantir des débouchés locaux aux agriculteurs, faciliter l'approvisionnement de la restauration collective et tendre vers des menus plus locaux, durables et sains, la MEL accompagne les communes pour la mutualisation des approvisionnements et impulse la création d'une légumerie territoriale.- En coordonnant et en soutenant les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : pour permettre à chaque métropolitain d'accéder à une alimentation locale, de qualité, et à moindre coût, la MEL poursuit et conforte son action en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire-. En soutenant les initiatives exemplaires des acteurs locaux en faveur d'une alimentation saine et durable : pour permettre l'émergence et l'essaimage de pratiques et comportements plus durables (acte de consommation, composition des menus, gaspillage...), la MEL soutient et valorise les initiatives locales exemplaires.

Axe thématique SNANC : Restauration collective :La restauration collective, notamment scolaire, constitue un levier majeur pour sécuriser la demande en produits locaux, frais ou transformés, ou encore labellisés Agriculture biologique. Elle constitue donc souvent la première brique des politiques locales de l'alimentation. Ainsi, depuis plusieurs années, la MEL accompagne les communes dans la gestion de la restauration scolaire.Plus largement, la MEL entend coordonner et animer le réseau des acteurs de la restauration collective afin de créer les conditions d'une consommation plus locale, saine et durable sur son territoire.**Axe thématique SNANC : Justice sociale dont lutte contre la précarité alimentaire**L'accès de tous les métropolitains à une alimentation locale, saine et durable est entravé par la précarité d'un grand nombre d'habitants, dans les quartiers populaires priorités par la politique de la ville comme dans les secteurs plus ruraux.La MEL souhaite donc prioritairement lutter contre la précarité alimentaire et mettre en synergie producteurs et acteurs sociaux pour permettre aux publics précaires d'accéder à des denrées alimentaires locales et de qualité, à moindre coût.**Axes thématiques SNANC : Éducation alimentaire**Aux côtés des deux priorités que représentent l'amélioration de la gestion de la restauration collective d'une part, et la lutte contre la précarité alimentaire d'autre part, la MEL soutient les initiatives autour l'éducation alimentaire, dans une approche large : dimension nutritionnelle mais aussi environnementale, culturelle, sociale. Améliorer l'accès à une alimentation saine et durable nécessite de diversifier les relais et les initiatives pour répondre à la diversité des besoins des métropolitains. La MEL se positionne donc comme l'animateur de ces espaces d'échange, de facilitation et d'accompagnement des initiatives pour mieux essaimer sur le territoire métropolitain. Concrètement, cela se traduit par le portage d'un appel à manifestation d'intérêt annuel adressé au tissu associatif et collectifs d'acteurs afin de soutenir les projets visant à faire évoluer les comportements alimentaires. **Axes thématiques SNANC : Nutrition santé**Afin d'approfondir le volet « nutrition santé » de l'éducation à l'alimentation, la MEL a souhaité capitaliser sur la démarche des sciences comportementales (inscrite dans les réflexions portées par la MEL autour de nouvelles manières de concevoir les politiques publiques) appliquée à l'alimentation plus saine et durable. L'objectif poursuivi est d'accompagner la végétalisation des assiettes en s'appuyant sur le levier que constitue la restauration scolaire. Ainsi la MEL porte une expérimentation visant à faire évoluer les pratiques des animateurs et les comportements alimentaires des enfants dans les cantines scolaires.

Objectif stratégique 3 : Protéger les espaces ruraux et terres agricoles - En mobilisant les outils de planification : pour préserver l'identité agricole métropolitaine et sécuriser les terres, la MEL poursuit sa trajectoire de sobriété foncière, voire sanctuarise les espaces naturels et agricoles sur les secteurs les plus fragiles (ex : territoire des Gardiennes de l'Eau).- En déployant une gestion protectrice et vertueuse du foncier agricole et naturel : pour coupler la sécurisation des contrats avec le développement de pratiques agricoles plus durables, la MEL fait preuve d'exemplarité dans la gestion de son patrimoine agricole (généralisation des baux ruraux à clauses environnementales).

Axe thématique SNANC : Urbanisme et aménagement du territoireL'artificialisation des sols et la consommation des espaces agricoles et naturels, même si elles ont tendance à ralentir, restent un sujet de préoccupation, tant pour le maintien de l'activité agricole et de sa fonction nourricière, que pour les aménités positives que l'agriculture peut procurer (paysage, gestion du cycle de l'eau, séquestration de carbone, biodiversité, préservation des ressources naturelles...).La MEL entend conforter sa trajectoire de sobriété foncière, poursuivre le déploiement d'outils opérationnels et de planification permettant de mieux protéger les terres agricoles, leur fonctionnalité et leurs aménités positives ainsi que les infrastructures naturelles et agroécologiques (haies, cours d'eau, zones humides...). Elle entend également mettre en œuvre les dispositifs de compensation en permettant la préservation de l'activité et des terres agricoles.S'agissant de son propre patrimoine, la MEL souhaite faire preuve d'exemplarité en élargissant l'usage des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) et en expérimentant de nouveaux dispositifs contractuels incitatifs pour encourager des pratiques agricoles résilientes face au changement

climatique. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années sur la contractualisation des Baux Ruraux à clauses Environnementales (BRE). L'expertise accumulée dans ce domaine permettra à la MEL de jouer un rôle de coordination des propriétaires publics (communes, agence de l'eau, CHR, CCI...) pour faire converger leurs politiques patrimoniales en milieu agricole, en lien avec la SAFER.

Objectif stratégique 4 : Accompagner l'innovation et les transitions pour une agriculture durable- En s'engageant pour le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie : pour inciter les agriculteurs à accélérer les transformations du système agricole, la MEL propose un panel d'outils (diagnostics individuels, expérimentation d'outils d'aides à la décision, cultures à bas niveau d'intrants...) en cohérence avec les spécificités du territoire et en tenant compte de l'accélération du changement climatique.- En mettant à disposition des sites pour expérimenter et diffuser les pratiques agroécologiques : pour sécuriser les agriculteurs "pionniers" dans leurs projets d'innovation ou de conversion la MEL met à disposition des sites d'expérimentation (ex : sites de Wavrin et de Lompret).- En s'impliquant dans des projets de recherche autour des sols et des pratiques agronomiques : pour s'inscrire dans une dynamique d'innovation et préparer l'avenir, notamment sur le sujet prioritaire de la raréfaction des terres saines et fertiles, la MEL participe à des programmes européens de recherche sur la reconstitution des fonctionnalités des sols.

Axe thématique SNANC : Environnement Pour permettre aux agriculteurs d'évoluer vers des pratiques plus durables, les actions métropolitaines doivent encourager le développement et la diffusion de nouvelles techniques, nouvelles semences, nouvelles cultures, en cohérence avec les caractéristiques de chaque territoire et en tenant compte de l'accélération du changement climatique. Pour assurer cette diffusion, la coordination des acteurs et le développement des liens entre recherche et praticiens de terrain sont nécessaires. La MEL portera un regard attentif aux dynamiques collectives qui permettent de rationaliser le temps et les investissements, facilitant ainsi l'innovation et l'évolution des pratiques. Plus particulièrement, la MEL souhaite mettre l'accent sur :- la capacité d'adaptation des exploitations au changement climatique et leur autonomie énergétique et en matière d'intrants naturels ;- le développement des productions sous label de qualité, notamment l'agriculture biologique, pouvant être valorisées économiquement ;- la valorisation des services environnementaux rendus par l'activité agricole ;- la préservation des ressources (eau, air, sols, biodiversité, énergie ...). La MEL souhaite offrir aux agriculteurs volontaires des conditions sécurisantes d'expérimentation et un cadre facilitant l'innovation, la coopération, le transfert de connaissances et de savoir-faire entre pairs (zone maraîchère de Wavrin 2). En permettant à des agriculteurs d'accéder à des consortiums d'acteurs structurés et de tester de nouvelles pratiques et/ou cultures sur des parcelles dédiées, la MEL les aide à réaliser, dans un second temps, la transition de l'ensemble de leurs exploitations dans des conditions maîtrisées (Centre d'expérimentation et d'innovation agricole et alimentaire). Enfin, par son implication dans plusieurs projets d'agriculture urbaine, la MEL peut offrir au monde de la recherche des sites d'expérimentation pour contrecarrer la raréfaction de la ressource en terres saines et fertiles. Cette implication lui permettra de mobiliser rapidement les solutions ainsi développées pour répondre à ses propres besoins.

Objectif stratégique 5 : Renforcer les liens villes - campagnes- En facilitant l'activité agricole au quotidien pour le bien vivre ensemble : pour permettre une meilleure conciliation des usages et aménager le territoire en prenant en compte l'activité agricole, la MEL développe des outils de communication et de dialogue.- En favorisant le développement de l'agriculture urbaine : pour créer des liens entre les urbains et le monde agricole, la MEL mobilise les sites d'agriculture urbaine comme levier de sensibilisation et de pédagogie. - En déployant des outils de meilleur partage des usages : pour rendre son action plus lisible et sensibiliser largement aux enjeux agricoles et alimentaires, la MEL déploie un ensemble d'outils de communication dédiés.

Autre axe thématique : communication et développement des connaissances La MEL souhaite développer ses connaissances et amplifier les efforts de communication autour des enjeux d'agriculture et d'alimentation, dans un cadre structurant et lisible, proposant des outils adaptés pour les habitants, le monde agricole, les communes et partenaires. Il s'agit ainsi de communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, mais aussi d'expliquer les liens entre alimentation durable et agroécologie, le métier d'agriculteur, son fonctionnement, ses contraintes, ses évolutions, de prévenir les incivilités et conflits d'usages, de renforcer l'identité agricole de la MEL, de valoriser les démarches exemplaires, les productions et savoir-faire locaux pour encourager la consommation en circuits courts.

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Aide financière à l'implantation et aide au dépôt de dossier de subvention	Action en cours
	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Aide financière à la mise en œuvre de pratiques agricoles plus durables : expérimentation PSE (sur le territoire des Gardiennes De l'Eau)	Action en cours
	Organisation des filières	Implantation d'une légumerie sur le territoire de la MEL	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Éducation alimentaire	Actions d'éducation alimentaire à destination des familles (Grand public - tous consommateurs)	Poursuite de l'AMI MEL à table	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Nutrition et santé	Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé	Soutien au changement des comportements en faveur d'une alimentation plus saine et durable	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Justice sociale	Actions d'accessibilité sociale	Amplification du dispositif PANIERS	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Environnement	Actions de protection des ressources naturelles (dont eau et biodiversité)	Contribution aux recherches sur la régénération des sols : exemple des "Quartiers Fertiles"	Action en cours
	Changement des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement dont bio et agroécologie (hors déchets et gaspillage)	Valorisation des fonctions agro-environnementales et structuration des filières économiques issues de l'agro-foresterie	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Restauration collective	Autres actions d'accompagnement de la restauration collective	Déploiement du label « ici je mange local » dans les communes	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Urbanisme	Protection et mise en valeur des espaces agricoles	Développement de contrats d'occupation alliant sécurisation et développement de mesures environnementales : BRE	Action en cours

Évaluation

Méthode(s) d'évaluation utilisée(s)

› Autre (champ libre)

Conception d'un dispositif de suivi - évaluation local appuyé par QUADRANT dans le cadre de l'AMI proposé par la DRAAF

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

En 2022, les représentants de la MEL et des PAT voisins ont participé à une réunion de coproduction sur les convergences et coopérations inter PAT, dont sont ressorties plusieurs priorités :- L'enjeu de coopération sur le soutien ou le portage d'outils de structuration de filières - Le relai des priorités des PAT telles que la mise en place d'espaces de travail et de dialogue à l'échelle régionale (relai effectué dans le cadre du COTECH et du COPIL Ici Je Mange Local, dont la MEL est co-fondatrice, avec pour effet le premier COTECH élargi aux territoires volontaires le 15/05/25)- Des coopérations ponctuelles selon l'aire d'influence des projets (par exemple, participation aux réflexions sur le silo légumineuses bio de la Communauté d'Agglomération du Douaisis).Enfin, la convention de partenariat liant la MEL et la CCHD a intégré les enjeux agricoles et alimentaires (périmètre du PAT).

Coopération interterritoriale

Oui

La MEL est très impliquée dans les réseaux nationaux experts sur les thématiques agricoles et alimentaires, plus particulièrement le réseau Terres en Villes (membre depuis 2006) et le Réseau national des projets alimentaires territoriaux. Retour d'expérience, capitalisation des démarches et actions portées permettent d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'agriculture et d'alimentation.En 2022, la MEL a porté auprès de l'ancien Sénateur Frédéric Marchand, du réseau Terres en Villes et de France Urbaine les enjeux relatifs aux perspectives des Projets Alimentaires Territoriaux.En 2023 et 2024, la MEL est intervenue à plusieurs reprises pour partager son expérience de la mobilisation des acteurs économiques du territoire (dans le cadre du RNPAT puis du programme TETRAA) en lien avec le Réseau Innov'Alim (anciennement « de la fourche à la fourchette »).En 2024, la MEL et Douaisis Agglomération ont accueilli l'assemblée générale de Terres en Villes.Depuis fin 2024, la MEL participe activement à l'Agenda Urbain sur la thématique de l'alimentation, aux côtés de plusieurs réseaux, de villes et territoires européens, et d'universités. Les partenaires de l'Agenda urbain pour l'alimentation ont été accueillis à la MEL en mars 2025.

PAT membre des réseaux

- › Réseau régional des PAT animé par le CERDD
- › RnPAT, Terres en ville

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

- › Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
- › Les aides de l'Agence de l'eau
- › Les aides des Régions
- › Politique de la ville et contrat de ville
- › Plan de relance

Moyens humains

3 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Noluen GERMAIN
06.07.86.38.14
ngermain@lillemetropole.fr
Agriculture, Biodiversité et Alimentation
Cheffe de service
2 boulevard des cités unies
59000 Lille

Détail des sources

Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.